



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 21 juin 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En cette période d'épreuves du baccalauréat, vous avez rendu votre copie.

Matière Français : Si **FO-DGFIP 62** croyait Pangloss, nous trouverions que la DDFiP du Pas-de-Calais est la meilleure DDFiP possible et Monsieur le Directeur, le meilleur directeur possible...

Votre présentation du rapport d'activité nous plante un décor idyllique, « dans un contexte de poursuite de la réduction de nos moyens, les résultats de la DDFiP du Pas-de-Calais se sont maintenus à un beau niveau de performance », « la DDFiP du Pas-de-Calais a le souci constant d'apporter à tous ses partenaires et usagers un service plus efficace et adapté à leur besoin ».



Mais nous ne sommes pas si candides !

- Expliquez-nous comment la fermeture d'une trésorerie est efficace et adapté aux besoins du contribuable.
- Expliquez-nous comment la destruction du maillage territorial et le fait d'éloigner le contribuable du Service public est efficace et adapté à ses besoins.
- Expliquez-nous comment la restriction des horaires d'ouverture est efficace et adapté aux besoins des usagers quand ceux-ci doivent prendre désormais des jours de congés pour se rendre dans nos services sans trouver porte close.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** - Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas de Calais

L'efficacité serait-elle de travestir la réalité en oubliant les indicateurs qui se dégradent ?

Non, Monsieur le Président, les suppressions de postes et les restructurations ne sont pas la solution pour faire face à l'augmentation de la charge de travail. N'oubliez pas que ce sont les suppressions d'emplois qui sont à l'origine de l'augmentation de la charge. D'autant plus que ces réformes, restructurations et mesures gouvernementales constituent des charges supplémentaires que les services ne sont plus en mesure d'absorber.



Vous ne traiterez pas l'anémie avec un simple pansement si dans le même temps, par dogmatisme, les saignées se poursuivent.

Matière Mathématiques : Le prix de la soupe au chou augmente quand les endives sont plus chères.

Règle élémentaire : on ne compare que des éléments de même nature !

Vous nous indiquez que dans le Pas-de-Calais, la moyenne du délai global de paiement est de 7,82 jours, et pourrait être de 6,45 jours si on excluait les 112,97 jours du délai global de paiement pour le CH de Béthune.

Il nous apparaît que ce délai est imputable exclusivement à l'ordonnateur, du fait inhérent à la situation financière de l'hôpital. Il serait d'ailleurs opportun de modifier la rédaction de ce passage du rapport (page 8) en indiquant le DGP du CH BETHUNE et à l'intérieur de ce dernier le délai de paiement du comptable.



Confondre le délai de paiement du comptable avec le délai global de paiement, c'est confondre les choux et les endives.

Matière Sciences Économiques : les moyens budgétaires ne permettent plus d'assumer les dépenses courantes de fonctionnement. On en arrive même à abonder des AE sans être capable d'assurer les crédits de paiement en conséquence. C'est la définition de la faillite. La procédure de sauvegarde a-t-elle été demandée ? A quand le redressement ou la liquidation judiciaire ?



Monsieur le Président, **FO-DGFIP 62** vous met en garde : quand on pompe sur son voisin et qu'on n'est même pas capable de corriger les fautes, c'est le zéro pointé !



Ainsi, dans les documents que vous nous présentez sur les évolutions des missions du contrôle fiscal, vous vous contentez d'un copier-coller des documents servant de support au groupe de travail sur le contrôle fiscal et ce sans aucune plus-value.

Pire, vous ne corrigez même pas les quelques erreurs qui avait été soulignées lors de l'instance.

Monsieur le Président, il faudra revoir votre copie.

En l'état actuel de votre copie, il vous faudra cravacher pour obtenir l'oral de rattrapage...

Mais comment être serein quand devant l'ampleur des problèmes, vous n'avez comme unique solution à nous apporter que de tenter d'éteindre l'incendie avec un gobelet à dent !



Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Nicolas WANIN et Hervé DANNEELS

Experts

Sylvie MANIEZ et Philippe LUCAND

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** - Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas de Calais